



RAPPORT ANNUEL 2019

SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX

DU SERVICE PUBLIC

D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

-

TERRITOIRE DU PAYS D'ERSTEIN

SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 3
Définitions :	page 3
Faits marquants en 2019 :	page 3
Principaux marchés attribués en 2019 :	page 4
A. LES INDICATEURS TECHNIQUES	page 5
1. Le territoire desservi	page 5
1.1. Le périmètre	page 5
1.2. La population	page 5
2. La collecte des déchets ménagers et assimilés	page 6
2.1. La collecte des déchets résiduels	page 6
2.1.1. L'organisation de la collecte	page 6
2.1.2. La prestation de collecte	page 7
2.2. Les collectes sélectives	page 7
2.2.1. Organisation des collectes	page 8
2.2.2. Les prestations de collectes	page 8
2.2.3. Résultats des collectes sélectives	page 9
2.3. Les déchèteries	page 11
2.3.1. Organisation du service	page 11
2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets	page 12
2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries	page 13
2.4. Le compostage	page 14
2.5. Les services hors service public	page 14
2.5.1. Collecte des textiles usagées	page 14
2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs	page 14
3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés	page 15
3.1. Localisation des unités de traitement	page 15
3.2. Nature des traitements et valorisations	page 16
4. La communication	page 17
5. L'emploi	page 17
B. LES INDICATEURS FINANCIERS	page 18
6. Modalités d'exploitation du service	page 18
7. Bilan financier annuel	page 18
7.1. Dépenses du service	page 18
7.2. Recettes du service	page 19
7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères	page 19
7.2.2. Les autres recettes	page 20

INTRODUCTION

La Communauté de Communes du Pays d'Erstein a fusionné au 1^{er} janvier 2017 avec la Communauté de Communes de Benfeld et environs et la Communauté de Communes du Rhin pour former la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Les compétences en matière de collecte et de traitement des déchets des dix communes membres de l'ancienne Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN demeurent transférées intégralement à l'établissement public de coopération intercommunale.

Dans le cadre de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers, la Communauté de Communes a signé un Contrat pour l'Action et la Performance avec la société agréée CITEO, sur la base du barème F de soutien financier. Ce contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 5 ans.

Définitions :

Déchets ménagers : Déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes ou de leurs groupements. Ils sont pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

Déchets ménagers résiduels : Sont considérés comme déchets ménagers « résiduels », les déchets produits par les ménages et collectés dans le cadre du service public dont on a soustrait ceux triés et collectés sélectivement. Ne sont pas compris dans les déchets ménagers résiduels les déchets directement recyclés par les ménages (compostage domestique, réemploi, etc.).

Déchets assimilés : Les déchets assimilés aux déchets ménagers sont les déchets produits par les artisans, commerçants, industriels et établissements divers qui sont de nature similaire à ceux des ménages et peuvent être pris en charge par les mêmes filières de collecte et de traitement.

Faits marquants en 2019 :

Une action ponctuelle de collecte des Déchets Dangereux des Ménages est organisée depuis 2009 et s'est poursuivie en 2019 en deux occasions : les 11 et 12 mai et les 12 et 13 octobre. Elle permet aux ménages de la Communauté de Communes de déposer leurs produits dangereux (peintures, vernis, acides, bases, produits pour piscine, phytosanitaires et aérosols). Cette opération, qui doit être reconduite en 2019, a permis de collecter les quantités suivantes :

- Type « pâteux » : 15 124 kg
- Type « acides » : 214 kg
- Type « bases » : 239 kg
- Type « Produits Piscine » : 142 kg
- Type « solvant » : 1 169 kg
- Type « phytosanitaires » : 1 425 kg
- Type « aérosols » : 269 kg

Total 2019 : 18 582 kg soit 6.84 % de diminution par rapport à 2018 (19 946 kg).

La campagne de réhabilitation des conteneurs des points d'apports volontaires de la collectivité a été poursuivie en 2019 :

- Réhabilitation / réparations des conteneurs existants : 4 416.75 € HT
- Lavage et maintenance (entretien annuel) : 24 005 € HT
- Achat de conteneurs (+ pièces) : 4 913 € HT (2 conteneurs aériens Verre + pièces)

Des actions de sensibilisation publique au compostage domestique destinées aux habitants de la collectivité ont été réalisées. Voir le « compostage » au point 2.4.

Une action ponctuelle de collecte « décentralisée » de déchets végétaux a été menée le samedi 26 octobre 2019 à BOLSENHEIM, pour les habitants des communes de BOLSENHEIM, SCHAEFFERSHEIM et UTTENHEIM et le samedi 16 novembre 2019 à HIPSHEIM pour les habitants des communes de HIPSHEIM, ICHTRATZHEIM et NORDHOUSE.

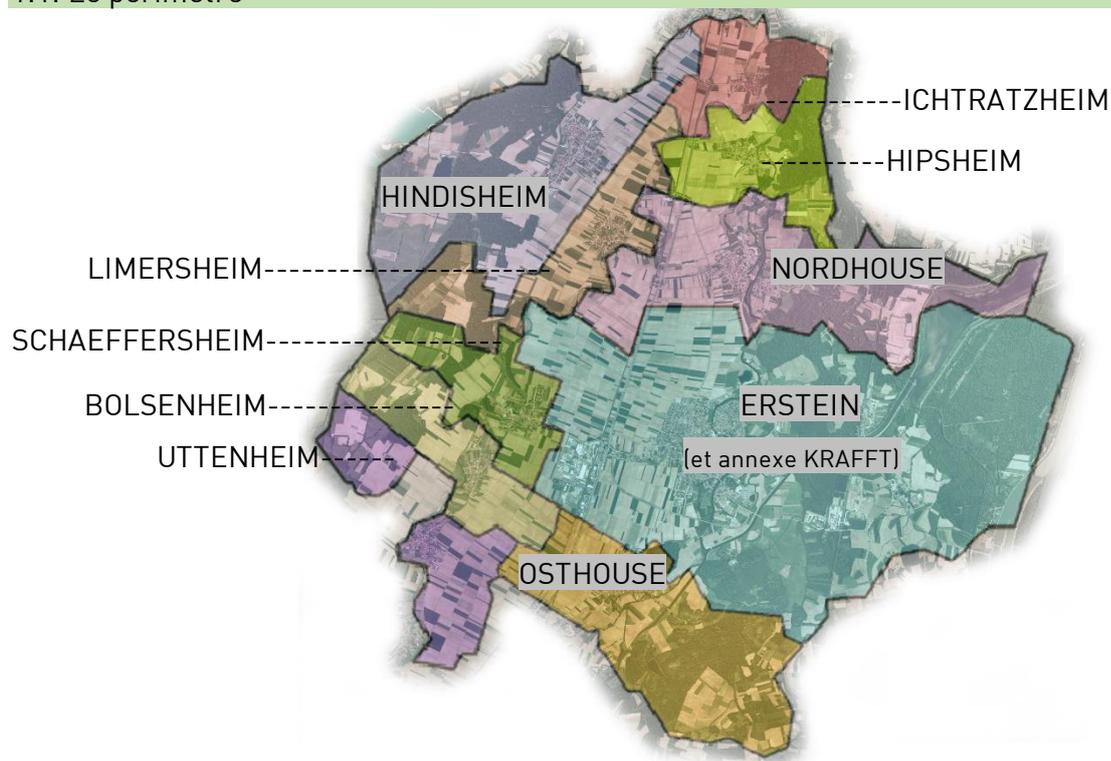
Principaux marchés attribués en 2019 :

<i>Objet</i>	<i>Durée</i>	<i>Titulaire</i>
Incinération des ordures ménagères résiduelles	01/01/2019 au 31/12/2022	SENERVAL
Mise en place, enlèvement et location de conteneurs dans le cadre des collectes de déchets en déchetterie	01/04/2019 au 31/03/2022	SCHROLL SAS
Collecte, tri et stockage du verre	01/04/2019 au 31/03/2022	RECYCAL
Rachat et recyclage des déchets métalliques collectés en déchetterie	01/10/2019 au 30/09/2022	METAUFER

A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. Le territoire desservi

1.1. Le périmètre



Les 10 communes du territoire du Pays d'Erstein sont soumises à la même organisation de collecte et de traitement des diverses catégories de déchets ménagers et assimilés. Les autres communes de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein sont gérées par le SMICTOM d'Alsace Centrale.

1.2. La population

<i>Commune</i>	<i>Nombre d'habitants INSEE 2019 (au 31 décembre 2019)</i>
BOLSENHEIM	531
ERSTEIN	10 630
HINDISHEIM	1 502
HIPSHEIM	1 010
ICHTRATZHEIM	327
LIMERSHEIM	654
NORDHOUSE	1 734
OSTHOUSE	924
SCHAEFFERSHEIM	835
UTTENHEIM	552
<i>TOTAL</i>	18 699

Nombre d'artisans, commerçants, industriels et établissements divers concernés par le service (base de données : redevance 2019) : 463.

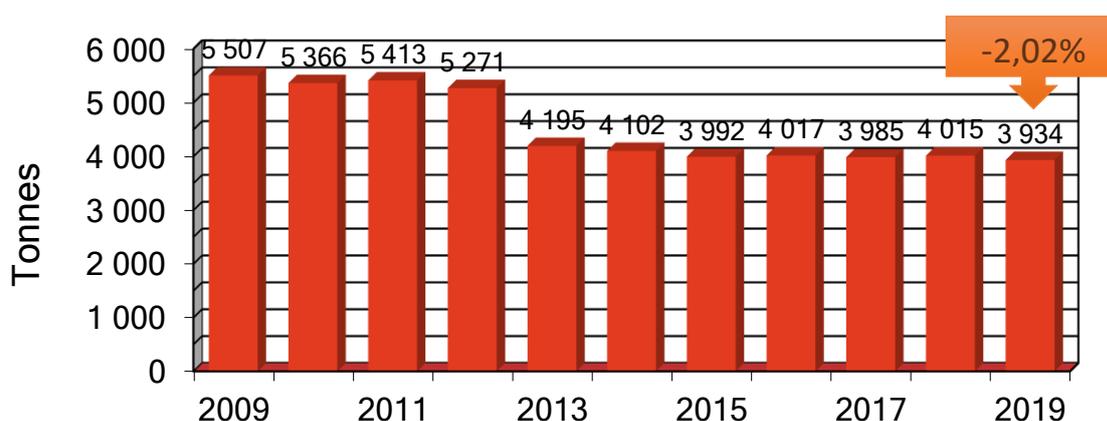
2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

2.1. La collecte des déchets résiduels

La collecte des déchets résiduels a concerné au même titre les déchets des ménages et les déchets assimilés des entreprises et services.

Le tonnage de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés au cours de l'année 2019 s'élève à 3 933.98 tonnes, soit -2.02 % par rapport à 2018. Cela représente 210.38 kg/hab. en 2019.

Evolution des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés annuellement.



Une baisse significative de 20,4% des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés a été constatée en 2013 et est à mettre en relation avec la mise en place de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. Cette baisse s'est poursuivie en 2014 (-2,2% par rapport à 2013) et en 2015 (-2,76% par rapport à 2014). Toutefois, à partir de 2015, on constate une stabilisation aux alentours de 4 000 tonnes par an.

2.1.1. L'organisation de la collecte

Depuis la mise en place de la redevance incitative en fonction du volume, la collecte des déchets résiduels, ménagers et assimilés, est effectuée par bacs hermétiques de 60, 80, 120, 180, 240 et 770 litres mis gratuitement à la disposition des usagers par la Communauté de Communes.

Afin de permettre une gestion du parc et un suivi de l'attribution des bacs et de leur collecte, chaque bac est équipé d'un système d'identification électronique lui conférant un numéro unique.

Volume des bacs	60L	80L	120L	180L	240L	770L
au 31.12.2019	1 265	2 197	2 287	683	947	222

La clef de répartition de ces bacs était la suivante :

- La règle de dotation minimale pour les particuliers :
 - 1 à 2 personnes = 1 bac 60 litres
 - 3 à 4 personnes = 1 bac 80 litres
 - 5 personnes et plus = 1 bac 120 litres
 - bacs mutualisés = capacité de 25 litres / personne.
- La règle de dotation minimale pour les professionnels et associations :
 - Pas d'obligation de bénéficiaire du service
 - 120 litres est la dotation minimale en cas de souscription

L'entretien des bacs est à la charge des usagers.

En cas de détérioration de bacs imputable aux usagers suite à un mauvais entretien leur remplacement sera intégralement facturé à ces derniers.

La vidange de ces bacs a été réalisée à raison d'une collecte hebdomadaire. Certains grands immeubles collectifs ainsi que quelques artisans, commerçants, industriels et établissements divers ont bénéficié de deux collectes par semaine.

2.1.2. La prestation de collecte

La prestation de vidange des bacs et transport des déchets résiduels collectés, jusqu'à leur lieu de traitement, a été réalisée par la société SUEZ Recyclage et Valorisation (siège social : 17 rue de Copenhague - 67300 SCHILTIGHEIM).

La prestation a été effectuée selon un cycle hebdomadaire sur 5 jours, du lundi au vendredi avec une seconde tournée de collecte effectuée chaque mercredi.

Les moyens mis en œuvre sur 2019 ont été les suivants :

- Un camion trois essieux (26 tonnes) équipé d'une benne compactrice de contenance 22 m³ équipé d'un lève-conteneur universel ainsi que deux autres camions de même type pour réaliser les deux autres tournées de collecte du mardi.

Un véhicule de même type pour les tournées de rattrapage des jours fériés ou chômés.

- Ces véhicules ont totalisé 32 935 kilomètres au cours de l'année 2019 pour une consommation de 24 496 litres de gasoil.

- Un équipage de trois personnes composé d'un chauffeur poids lourd et deux équipiers de collecte tous les jours de la semaine.

Conformément aux dispositions du marché en vigueur, les collectes des jours fériés ou chômés ont été rattrapées le lendemain par une équipe supplémentaire ayant effectué cette collecte en addition de la collecte habituelle du jour.

Lorsque deux jours fériés se sont succédés, la collecte du premier a été avancée au jour précédent et celle du second reportée au lendemain.

2.2. Les collectes sélectives

En complément de la collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels, la Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN a mis en place sur le territoire du Pays d'Erstein la collecte sélective de certains déchets, notamment des déchets d'emballages ménagers et les JRM (Journaux, Revues, Magazines) en vue de leur recyclage.

2.2.1. Organisation des collectes

Ainsi, ont été collectés par apports volontaires dans des conteneurs spécifiques : le verre, les papiers-cartons d'emballages ménagers et les journaux-magazines, les bouteilles et flacons plastiques. 169 conteneurs étaient répartis en 45 points d'apports volontaires soit en moyenne un point pour 421 habitants.

L'aménagement et l'entretien de ces points d'apports ont été à la charge des communes.

En outre, un ramassage ponctuel des vieux papiers a été réalisé en porte à porte par des associations locales. La fréquence de cette collecte a été variable en fonction des communes.

<i>Commune</i>	<i>Nombre de collectes associatives en 2019</i>
BOLSENHEIM	3
ERSTEIN	10
HINDISHEIM	3
HIPSHEIM	3
ICHTRATZHEIM	2
LIMERSHEIM	3
NORDHOUSE	5
OSTHOUSE	5
SCHAEFFERSHEIM	3
UTTENHEIM	3
<i>TOTAL</i>	<i>40</i>

2.2.2. Les prestations de collecte

Les sociétés chargées de la collecte et du transport de ces déchets sont les suivantes :

- Verre ==> RECYCAL à Ribeauvillé (68)
- Papiers et cartons d'emballages et journaux-magazines (y compris les collectes associatives) ==> SCHROLL. à Strasbourg (67)
- Emballages plastiques et emballages métalliques ==> SCHROLL. à Strasbourg (67)

La fréquence de vidange des conteneurs d'apport volontaire a été au maximum de deux vidanges hebdomadaire. Certains conteneurs (verre) ayant été moins utilisés, leur vidange ne s'est effectuée qu'une fois toutes les deux ou trois semaines.

La fréquence moyenne de vidange des conteneurs sur l'année 2019 a été de :

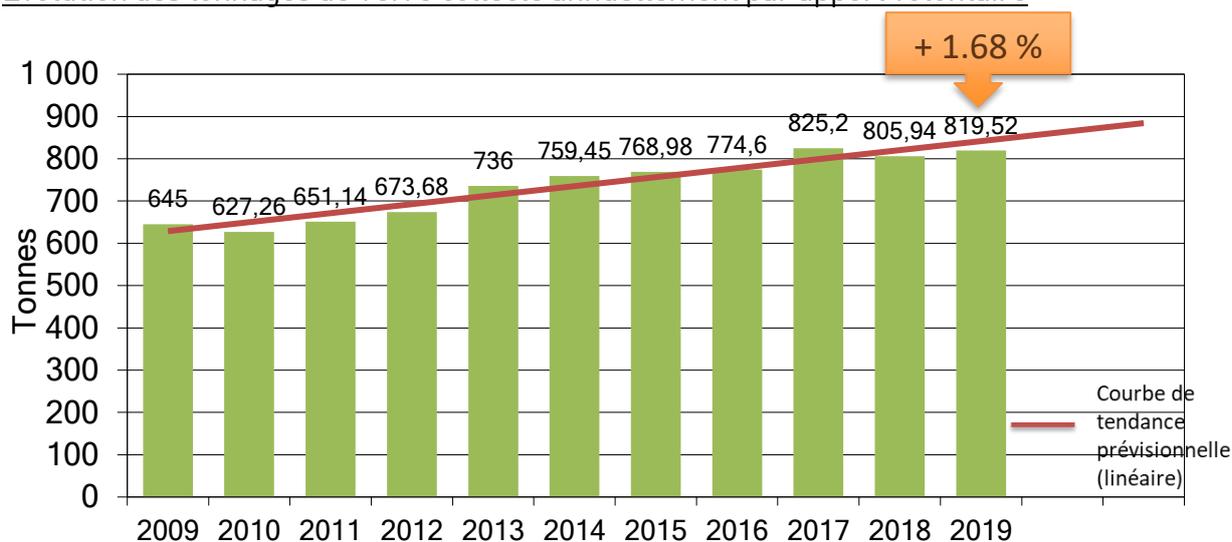
- une moyenne de 0,5 collecte par semaine pour chaque conteneur à Verres,
- une moyenne de 1,5 collecte par semaine pour chaque conteneur à Papiers/Cartons,
- une moyenne de 1,15 collecte par semaine pour chaque conteneur à Plastiques.

2.2.3. Résultats des collectes sélectives

Déchets	Type de collecte	Tonnage collecté	Tonnage valorisé matière	Refus de tri déclaré
Verre	Apports volontaires	819.52 Tonnes	819.52 Tonnes	0 %
Papier-cartons et Journaux-magazines	Apports volontaires	535.86 Tonnes	512.63 Tonnes	4.34 %
Papier-cartons et Journaux-magazines	Porte à porte par les associations	310.66 Tonnes	305.66 Tonnes	1.61 %
Emballages plastiques et métalliques	Apports volontaires	215.80 Tonnes	140.78 Tonnes *	34.77 %

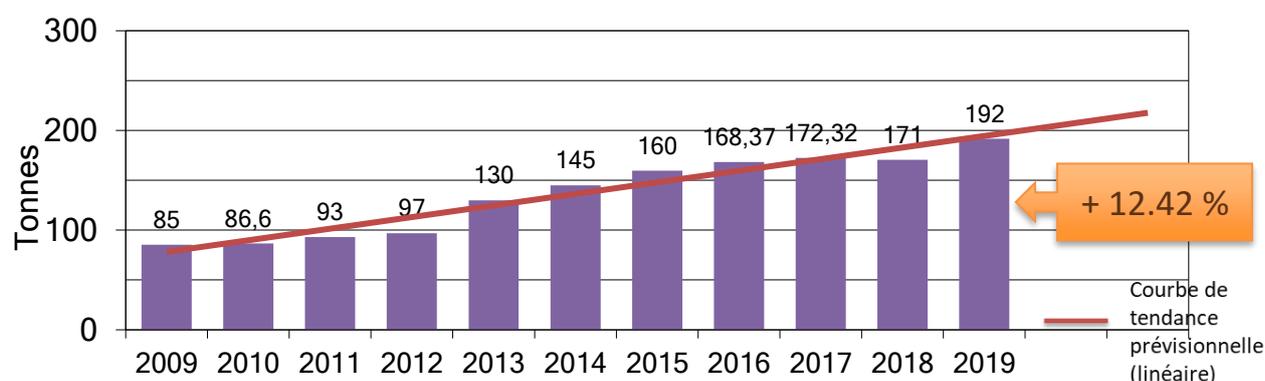
*dont 24 Tonnes d'emballages métalliques (acier + aluminium)

Evolution des tonnages de Verre collecté annuellement par apport volontaire



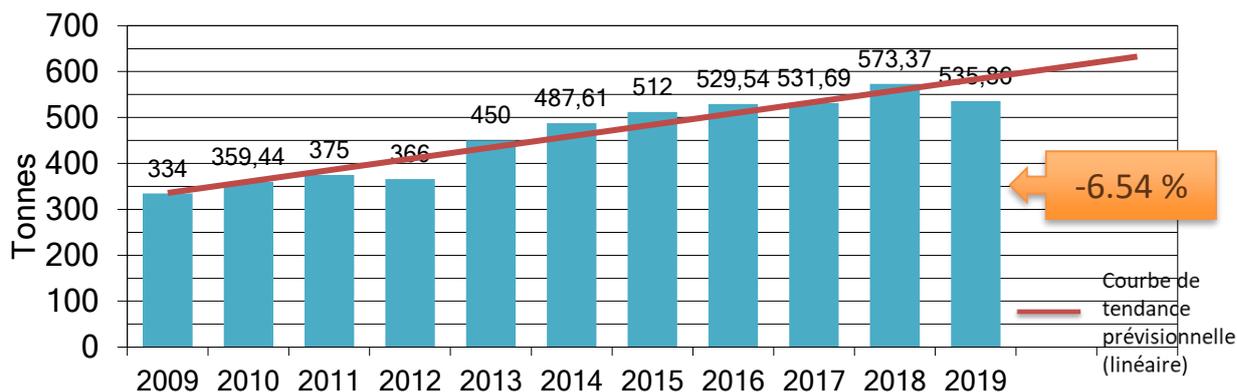
↳ 43.83 kg/hab en 2019 - Constat en 2019 : augmentation de 1.68 % par rapport à 2018

Evolution des tonnages de Plastiques collectés annuellement par apport volontaire



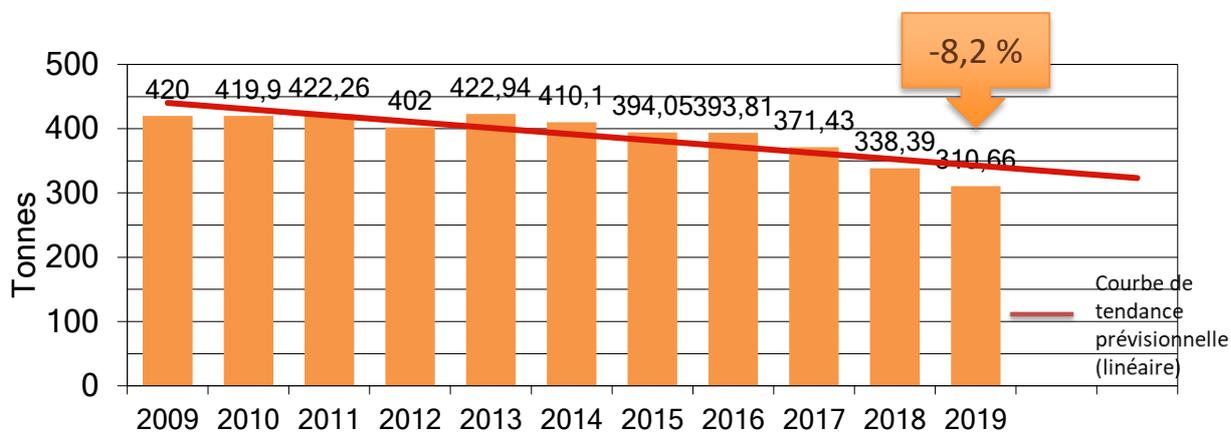
↳ 10.26 kg/hab en 2019 - Constat en 2019 : augmentation de 12.42 % par rapport à 2018

Evolution des tonnages de Papier-cartons et Journaux-magazines collectés annuellement par apport volontaire



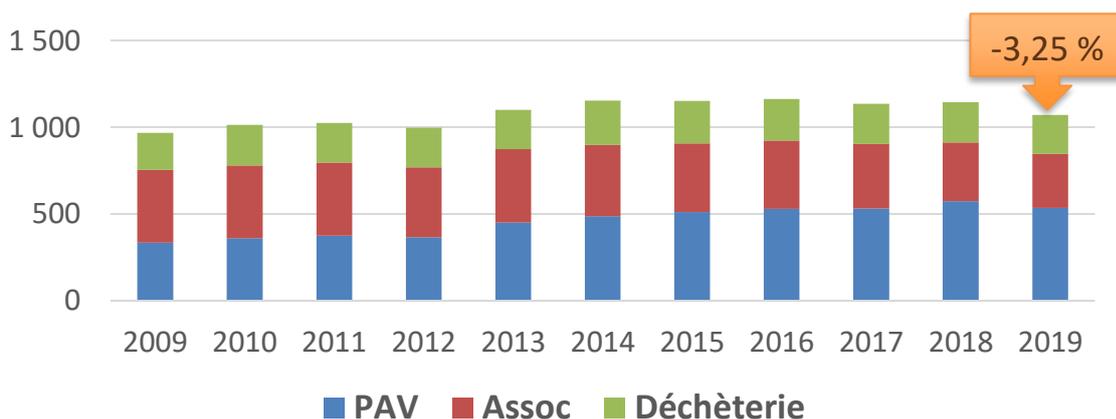
↳ 28.66 kg/hab en 2019 - Constat en 2019 : diminution de 6.54 % par rapport à 2018

Evolution des tonnages de Papier-cartons collectés annuellement par les associations



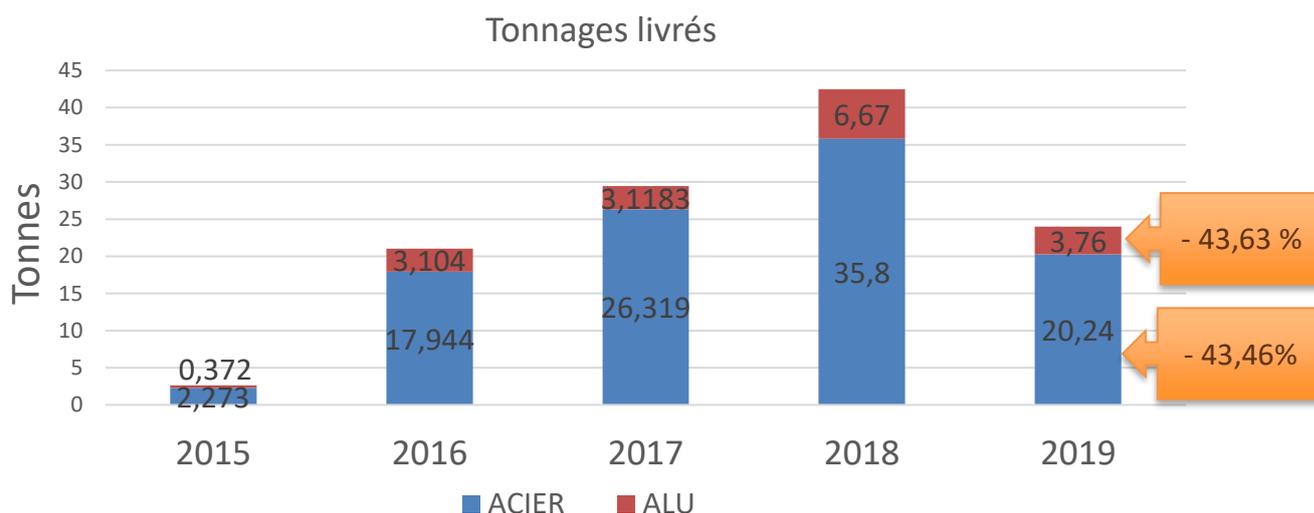
↳ 16.61 kg/hab en 2019 - Constat en 2019 : baisse de 8.2 % par rapport à 2018

Evolution des tonnages de Papiers-cartons collectés (PAV + Collecte associative + Déchèterie)



Ce graphique permet de constater une baisse de 3,25 % de la quantité globale de papiers/cartons collectés par rapport à 2018.

Evolution des tonnages d'emballages métalliques collectés par apport volontaire



A noter que l'intégration de ces emballages métalliques n'a débuté qu'au mois d'Avril 2015.

Constat 2019 pour « Alu » : diminution de 43.63 % par rapport à 2018.

Constat 2019 pour « Acier » : augmentation de 43.46 % par rapport à 2018.

↳ 1.28 kg/hab en 2019 pour l'acier et l'aluminium

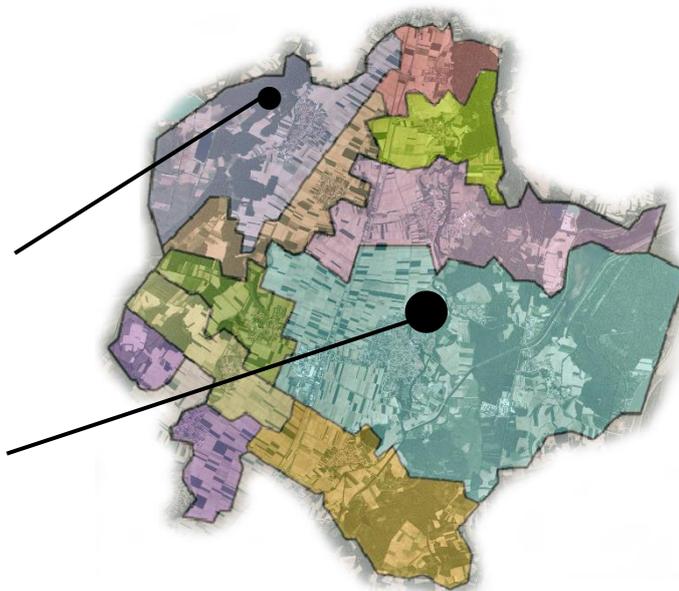
Remarque : 5 tonnes d'Acier en stock (non livrées) au 31/12/2019

2.3. Les déchèteries

2.3.1. Organisation du service

Point de collecte de HINDISHEIM
(déchets végétaux et gravats)

Déchèterie d'ERSTEIN



Une déchèterie est à la disposition des habitants des 10 communes du territoire du Pays d'ERSTEIN. Située Route de KRAFFT à ERSTEIN, elle est ouverte tous les jours, hormis les jours fériés et chômés, selon les horaires suivants :

Horaires d'ouverture :	horaires d'hiver	horaires d'été
lundi, mardi, jeudi et vendredi	13 h à 17 h	13 h à 18 h
mercredi	fermé	fermé
le samedi	9 h à 12h 14h à 17 h	9 h à 12h 14h à 17 h
le dimanche	9 h à 12 h	9 h à 12 h

Sont acceptés les déchets suivants :

Déchets encombrants / Bois / Déchets verts / Gravats / Papiers et cartons / Métaux / Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / Huiles minérales / Huiles végétales / Batteries automobiles / Piles et accumulateurs / Néons et ampoules basse consommation / Cadavres d'animaux. Un conteneur accepte également les objets réemployables, pris en charge par Emmaüs.

A noter que les bouteilles et flacons plastiques, métaux et verre sont pris en charge dans le cadre de la collecte sélective au niveau du point d'apport volontaire situé à l'extérieur de la déchèterie.

Les bennes à la déchèterie d'ERSTEIN sont compactées avec un compacteur mobile.

En outre, un point de collecte des déchets verts et des gravats, situé au sein de l'ancienne décharge communale de HINDISHEIM, a été accessible les samedis de 9 h à 12 h et les lundis de 16 h à 18 h (sauf jours fériés et chômés). Le gardiennage a été effectué par un agent communal.

2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets

Les sociétés chargées de l'évacuation des déchets ont été les suivantes :

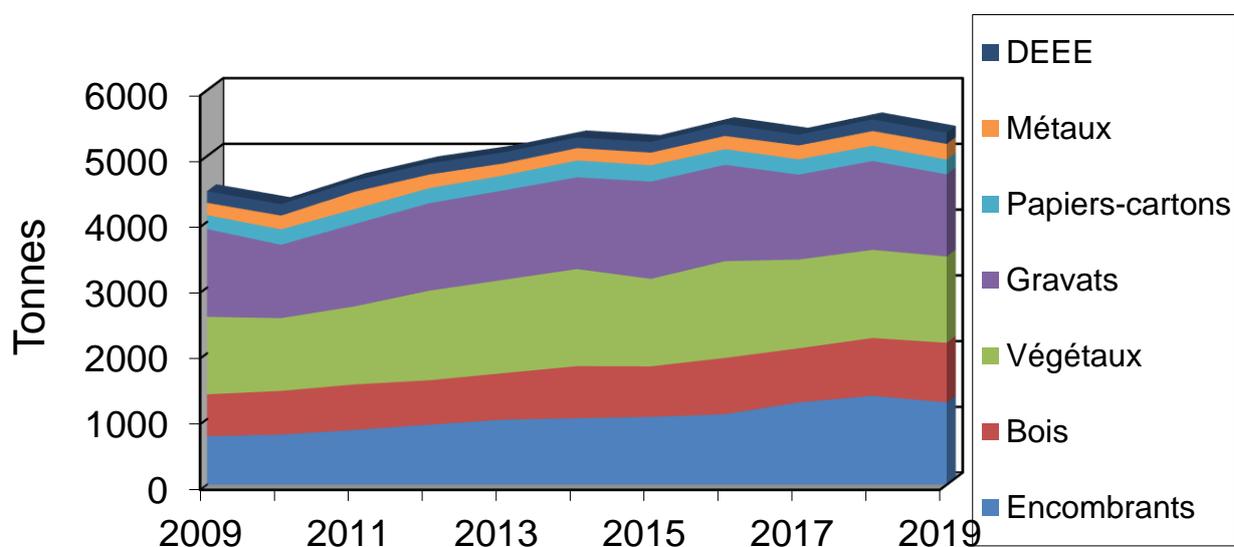
Encombrants, Bois, Végétaux, Gravats, Papiers-cartons, Métaux	→ SCHROLL à STRASBOURG (67)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	→ ECO-SYSTEMES à PARIS (75)
Batteries	→ METAUFER S.A. à ERSTEIN (67)
Huiles minérales	→ CHIMIREC Est à DOMJEVIN (54)
Huiles végétales	→ OLEO RECYCLING à MURET (31)
Piles et accumulateurs	→ COREPILE à PARIS (75)
Cadavres d'animaux	→ SINPAC à GEUDERTHEIM (67)

2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries

Types de déchets	Evolution 2017-2018	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Evolution 2018-2019
Gravats	+4,7%	1 350,68	1249.34	-7.51%
Déchets verts	-0,6%	1 341,49	1313.27	-2.11%
Encombrants	+7,9%	1 351,22	1252.10	-7.34%
Bois	+6,9%	880,06	905.6	+2.9%
Papiers cartons	-0,4%	231,75	224.96	-2.93%
Métaux	+6%	224,3	237.76	+6%
DEEE	+8%	178,31	170.91	-4.15%
Huiles minérales	+31,34%	7,92	7.11	-10.23%
Huiles végétales	+1,7%	2,07	0.48	-76.81%
Piles et accumulateurs	-51,7%	0,84	1.74	+107.14%
TOTAL	+4,4%	5 568,64	5363.27	-3.69%

Collecte EMMAÜS du conteneur déchèterie sur l'année 2019 (mise en place juin 2017) : 82.73 T

Evolution des tonnages de déchets collectés annuellement en déchèteries :



2.4. Le compostage

En 2019 la Communauté de Communes a passé une commande de composteurs (80 pièces). Ces composteurs sont proposés à prix réduits à tous les usagers du territoire ainsi qu'aux écoles sur simple demande (dans le cadre d'un projet pédagogique favorisant le compostage domestique au sein de leur établissement).

La Communauté de Communes a mené des actions de communication auprès des habitants sous forme de deux animations publiques de sensibilisation avec l'association Canop'Terre sur la commune d'Erstein : le 18 mai et le 28 septembre. Ces animations, se déroulant l'après-midi, ont consisté en une initiation au compostage et aux éléments de jardinage naturel.

La Communauté de Communes propose aussi des sensibilisations en milieu scolaire sur simple demande des établissements scolaire.

Des plaquettes d'information sur le compostage domestique sont proposées lors de manifestations ou d'achat de composteurs et sont disponible au siège de la collectivité.

Ces opérations de promotion du compostage individuel ont permis de maintenir l'attrait des habitants pour le compostage domestique et de soutenir la vente des composteurs (102 composteurs vendus en 2019).

L'investissement à l'achat des composteurs est supporté en totalité par La Communauté de Commune.

Le prix demandé aux habitants est de 15 Euros H.T. pour les bacs de 400 litres et de 25 Euros H.T. pour les bacs de 600 litres.

2.5. Les services hors service public

2.5.1. Collecte des textiles usagés

La collecte des textiles usagés a été effectuée à l'aide de conteneurs d'apport volontaire. Ces collectes ont relevé d'initiatives privées ou associatives, hors de toute intervention de la Communauté de Communes, dont l'organisation et les résultats ne sont pas connus.

2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs

Le Pays d'ERSTEIN se situe dans l'ère d'intervention de la Communauté Emmaüs Centre Alsace basée à SCHERWILLER (67).

Emmaüs a collecté en 2019 sur le Pays d'ERSTEIN 53.13 tonnes de déchets auprès de 231 adresses.

Les 2/3 de ces déchets sont valorisés soit par réemploi via un système de vente directe (environ 1/3), soit par recyclage de la matière (environ 1/3). 1/3 des déchets collectés sont des déchets non valorisables et sont dirigés vers un centre d'enfouissement des déchets ultimes.

3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

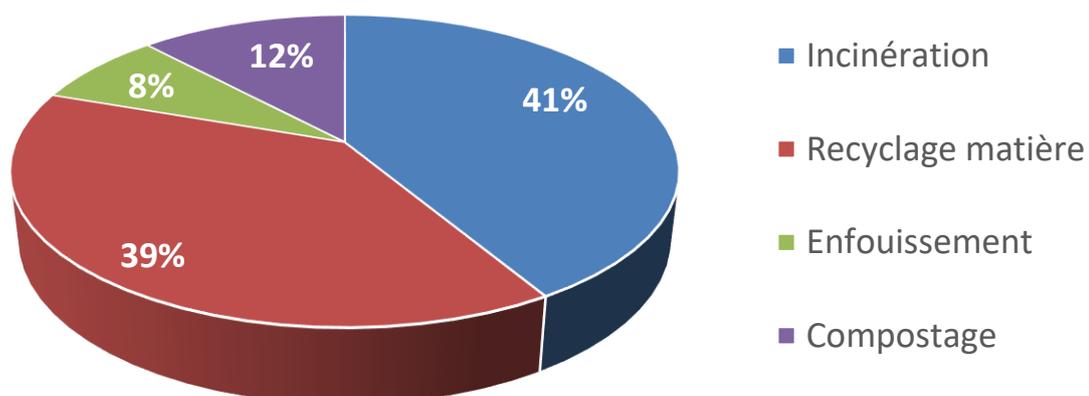
3.1. Localisation des unités de traitement

Déchets traités	Prestataire	Adresse prestataire	Unité de traitement
Déchets ménagers résiduels et assimilés	SENERVAL STRASBOURG	STRASBOURG (67)	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENerval / NOVERGIE schweighouse - SIVOM Sausheim (incinération) - SERTRID Bourogne / Enfouissement à Changé, Téting et Ludre...
Verre	O-I BSN GLASSPACK	VILLEURBANNE (69)	Usine de GIRONCOURT (88)
Papier-carton : Emballage Ménager Recyclable (EMR)	REVIPAC	PARIS (75)	Papeterie SONOCO PAPER FRANCE à SCHWEIGHOUSE SUR MODER (68).
Papier-carton : Emballage pour Liquide Alimentaire (ELA)	REVIPAC	PARIS (75)	Novatissue à LAVAL SUR VOLOGNE (88).
Journaux-magazines, carton d'emballage industriel et papiers divers	SCHROLL	STRASBOURG (67)	SCHROLL à Strasbourg (67).
Emballages plastiques	VALORPLAST	PUTEAUX (92)	FREUDENBERG POLITEX à COLMAR (68) WELLMANN France RECYCLAGE à Verdun (55). SOREPLA à NEUFCHATEAU (88)
Encombrants	SUEZ / LINGENHELD Envir.	STRASBOURG / Oberschaeffolsheim	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENerval / Centre de Valorisation LINGENHELD
Bois	SUEZ / LINGENHELD Envir.	STRASBOURG / Oberschaeffolsheim	Centre de Valorisation LINGENHELD
Végétaux	TERRALYS	GARGENVILLE (78)	Plateforme de compostage de la station d'épuration d'ERSTEIN.
Gravats	SPIESS SA	KERTZFELD (67)	SPIESS SA Kertzfeld (67)
Batteries	METAUFER SA	ERSTEIN (67)	METALEUROP à ARNAS (69)
Métaux	METAUFER SA	ERSTEIN (67)	Aciérie ARCELOR MITAL GERLAFINGEN SUISSE
DEEE	ECO-SYSTEMES	PARIS (75)	ENVIE 2 E à STRASBOURG
Huiles minérales	CHIMIREC EST	DOMJEVIN (54)	
Huiles végétales	OLEO RECYCLING	MURET (31)	Usine de recyclage OLEO RECYCLING à ETAMPES (91)
Piles et accumulateurs	COREPILE	PARIS (75)	Unité de recyclage EURO DIEUZE INDUSTRIE à DIEUZE (57)
Cadavres d'animaux	SINPAC	GEUDERTHEIM (67)	Crematorium pour animaux de compagnie à GEUDERTHEIM
Lampes	RECYLUM	PARIS (75)	COVED à Riom (63) et LUMIVER à SEDIN (59)

3.2. Nature des traitements et valorisations

Prestataire	Déchets traités	Traitement et valorisation	Quantité traitée pour la CCPE
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Incinération	3 207.96 Tonnes
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Enfouissement	726.02 Tonnes
O-I BSN GLASSPACK	Verre	Recyclage matière	805.32 Tonnes
SCHROLL (1.11 et 1.02)	Papiers et cartons	Recyclage matière	705.04 Tonnes
SCHROLL	Refus de tri (tt confondu PC + Pl.Met)	Stockage des déchets ultimes	117.83 Tonnes
REVIPAC (5.02)	Papiers et cartons d'emballages (EMR)	Recyclage matière	168.20 Tonnes
REVIPAC (5.03)	Papiers et cartons d'emballages (ELA)	Recyclage matière	5.62 Tonnes
VALORPLAST	Emballages plastiques	Recyclage matière	110.70 Tonnes
SUEZ Alsace / LINGENHELD Env.	Encombrants	Incinération avec valorisation énergétique	1 252.10 Tonnes
SITA Alsace / LINGENHELD Env.	Bois	Recyclage matière (90%) et incinération (10%)	905.60 Tonnes
TERRALYS	Végétaux	Compostage	1 313.27 Tonnes
VVK VOGEL	Gravats	Recyclage matière	1 249.34 Tonnes
METAUFER S.A.	Métaux	Recyclage matière	237.76 Tonnes
ECO-SYSTEME	DEEE	Recyclage matière	170.91 Tonnes
METAUFER S.A.	Batteries	Recyclage matière	1.33 Tonnes
SOCIETE DE RAMASSAGE POUR LA REGENERATION DES HUILES USAGEES (S.R.R.H.U.)	Huiles minérales	Recyclage matière	7.11 Tonnes
OLEO RECYCLING	Huiles végétales	Recyclage matière	0.48 Tonnes
COREPILE	Piles et accumulateurs	Recyclage matière	1.74 Tonnes
RECYLUM	Lampes + tubes néons	Recyclage matière	0,61 Tonnes

Répartition des quantités de déchets par filières de traitement



4. La communication

Un numéro du Journal du Tri a été édité au cours de l'année 2019.

Le thème principal du numéro de juin était « La collecte des papiers/cartons par les associations ».

Ce numéro a été distribués dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des 10 communes du territoire du Pays d'Erstein.

5. L'emploi

Le Service Gestion et Facturation des Ordures Ménagères

Gestion du service : - 1 agent administratif à temps plein
- 1 agent administratif à 90%
- 1 agent administratif (contrat aidé) : moitié de son temps de travail
- 3 agents techniques à temps plein (agents de déchèterie et agent technique polyvalent) : surveillance/entretien déchèterie + gestion des bacs OM

Surveillance point de collecte de HINDISHEIM (agent communal) : 5 heures / semaine

Les prestataires

Collecte des déchets résiduels : SUEZ :
Equivalent à 3.5 personnes à temps plein

Collecte déchèterie : SCHROLL :
0.63 ETP (équivalent temps plein)

Collectes sélectives :	RECYCAL :	Collecte : 1 jours / semaine (0.2 ETP : 330h)
	SCHROLL :	Collecte : 2 jours / semaine (0.9ETP)
		Tri : 3 jours / semaine

Compostage des déchets végétaux : TERRALYS : 130 heures / an

B. LES INDICATEURS FINANCIERS

6. Modalités d'exploitation du service

Le service public d'élimination des déchets fait l'objet d'un budget annexe « Ordures Ménagères ».

Mise à part l'exploitation des déchèteries (gardiennage et entretien), l'ensemble des services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés a été confié à des prestataires publics ou privés. En fonction des statuts des prestataires et des montants des prestations, des contrats et marchés publics ont été conclus.

7. Bilan financier annuel

7.1. Dépenses du service

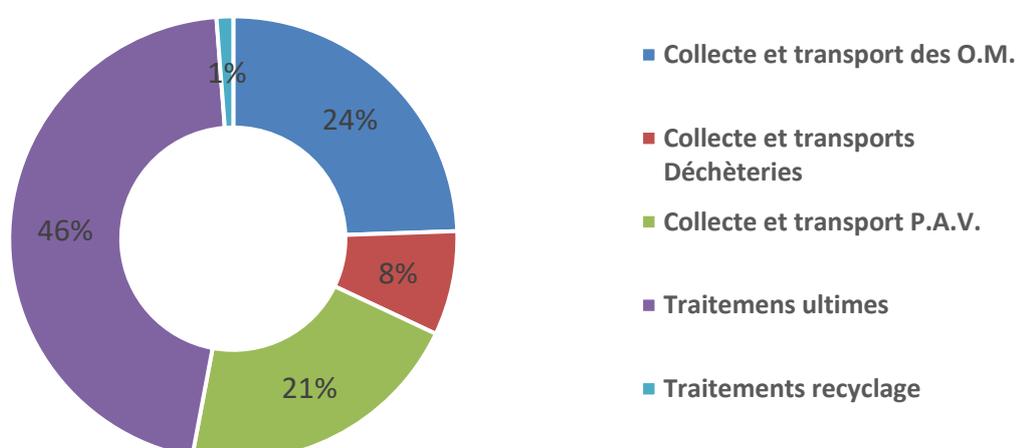
Le montant global des dépenses pour l'année 2019 s'est élevé à 2 459 884 € se répartissant comme suit :

Dépenses d'investissement hors remboursement de l'emprunt : 23 322 €

Dépenses de fonctionnement : 2 436 562 € dont :

- Collecte et traitement des déchets : 1 781 288 €
- Frais de personnel : 180 030 €
- Frais de communication : 8 972 €
- Entretien de matériel (conteneurs d'apport volontaire) : 43 124 €
- Subventions associations collecte en porte à porte vieux papiers : 20 225 €
- Dotations aux amortissements : 224 797 €

Dépenses - Collecte et traitement des déchets 2019



Traitement ultimes : incinération, huiles, bois, refus de tri...

Traitement recyclage : gravats, déchets verts, pneus...

Prestations rémunérées :

Prestataire	Prestation	Type de contrat	Montant annuel
SUEZ RV Nord Est	Collecte et transport des ordures ménagères	Marché	440 994.71€
SCHROLL SAS	- Mise en place, enlèvement et location de conteneurs - Collecte et tri des papiers et cartons et des plastiques	Marchés	492 893.66 €
SENERVAL	- Incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie - Incinération des encombrants collectés en déchèterie	Marché	720 647.71 €
SUEZ ORGANIQUE	Compostage des déchets végétaux	Marché	20 263.32 €
RECYCAL	Collecte et stockage du verre	Marché	58 714.26 €
LINGENHELD	Traitement des déchets encombrants et du bois	Marché	44 230.74 €
SPIESS	Recyclage des gravats	Marché	1 414.34 €
OLEO RECYCLING	Collecte des huiles ménagères usagées	Néant	105.55 €
TREDI HOMBOURG	Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages	Néant	19 089.02 €
CHIMIREC	Traitement des huiles usagées	Néant	1 320 €
ALPHA	Collecte et traitement des pneus	Néant	5 445.24 €

7.2. Recettes du service

Le montant global des recettes pour l'année 2019 s'est élevé à 2 406 344 € se répartissant comme suit :

Recettes d'investissement 2019 : 224 797 €

Recettes de fonctionnement 2019 : 2 181 547 €

7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères

Le montant total des recettes liées à la redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères s'est élevé à : 1 803 778 €.

Tarifs du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 (redevance non assujettie à la TVA) :

Part fixe :

Particuliers 1 personne : 65.11 €/an

2 personnes : 97.67 €/an

3 personnes et plus : 130.23 €/an

Professionnels Bac 120 ou 180 litres : 126.07 €/an

Bac 240 litres : 168.09€/an/bac

Bac 770 litres : 539.35 €/an/bac

Associations : 130,23 €/an/bac

Part variable :

60 litres : 44.05 €/an/bac

80 litres : 58.74 €/an/bac

120 litres : 88.11 €/an/bac

180 litres : 132.16 €/an/bac

240 litres : 176.21 €/an/bac
770 litres : 565.34 €/an/bac

7.2.2. Les autres recettes

- Recettes de fonctionnement

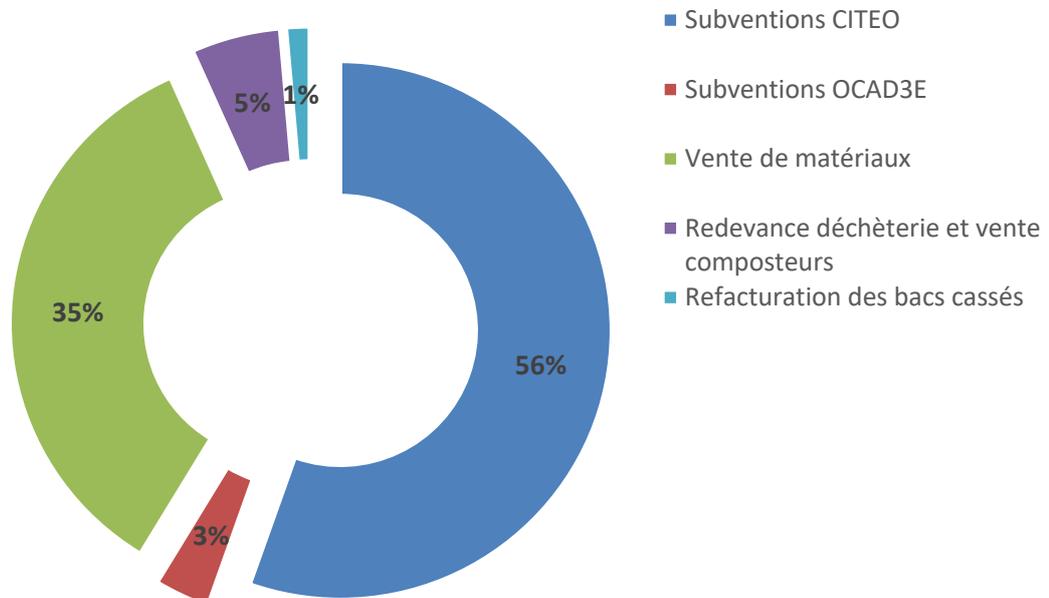
Les Subventions :

- CITEO (ECO-EMBALLAGES + ECOFOLIO) : 210 540 €
- OCAD3E : 12 435 €

Recettes liées à la vente de matériaux (verre, plastiques, métaux,...) : 131 564 €

Redevance déchèterie (fixée à 12 €/1/2m³) + vente de bacs à compost : 20 168 €

Refacturation des bacs cassés : 5 253 €



- Recettes d'investissement :

Amortissements et opérations d'ordre : 224 228 €